

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



13P2880058V0000110315

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 57669_001_03

ADRESSE DU SITE : Lieu-dit : "NIEDERBERG,4 LAENGE" Chemin
rural Section 7 Parcelle 93

COMMUNE : 57450 THEDING

DATE : 14/10/2025

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE

COMMUNE : THEDING

NOM DU SITE : THEDING_03

CODE SITE : 57669_001_03

ADRESSE : Lieu-dit : "NIEDERBERG,4 LAENGE" Chemin rural Section 7
Parcelle 93 - 57450 THEDING

TYPE DE SUPPORT : Pylône autostable

PROJET DE : Nouvelle antenne relais

**COORDONNÉES
GÉOGRAPHIQUES :** X = 932029.54, Y = 2469402.73
Longitude : 6.885819, Latitude : 49.136062

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Mathilde GUERARD
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

E-MAIL : mguerard@free-mobile.fr

ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

| SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Autorisations administratives	7
4. Calendrier indicatif du projet	7
5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
6. Plan de situation à l'échelle	8
7. Plan de cadastre	10
8. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
9. Déclaration ANFR	15
10. Plans du projet	16
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	23
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	24
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	24



13P2880058Y00001104.15

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'un site émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600MHz pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G et 5G (DSS : partage dynamique du spectre) sis Lieu-dit : "Niederberg, 4 Laenge" - Chemin Rural.

D'un point de vue technique, ce projet consiste à installer un pylône autostable de 36,35 mètres sur "massif béton" enterré et supportant un système antenneaire.

Mise en place d'une clôture d'une hauteur de 2,00m autour des équipements.

Toutes les baies techniques, de taille réduite, seront installées sur une zone technique à la base du pylône.

Les baies techniques seront raccordées aux antennes par des câbles (fibre optique).

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Antennes 'Panneau'	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		0° 130° 260°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°	4G 700 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
130°	4G 700 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
260°	4G 700 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	36,35m	379,35m	32,45m	375,45m	33,85m	376,85m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

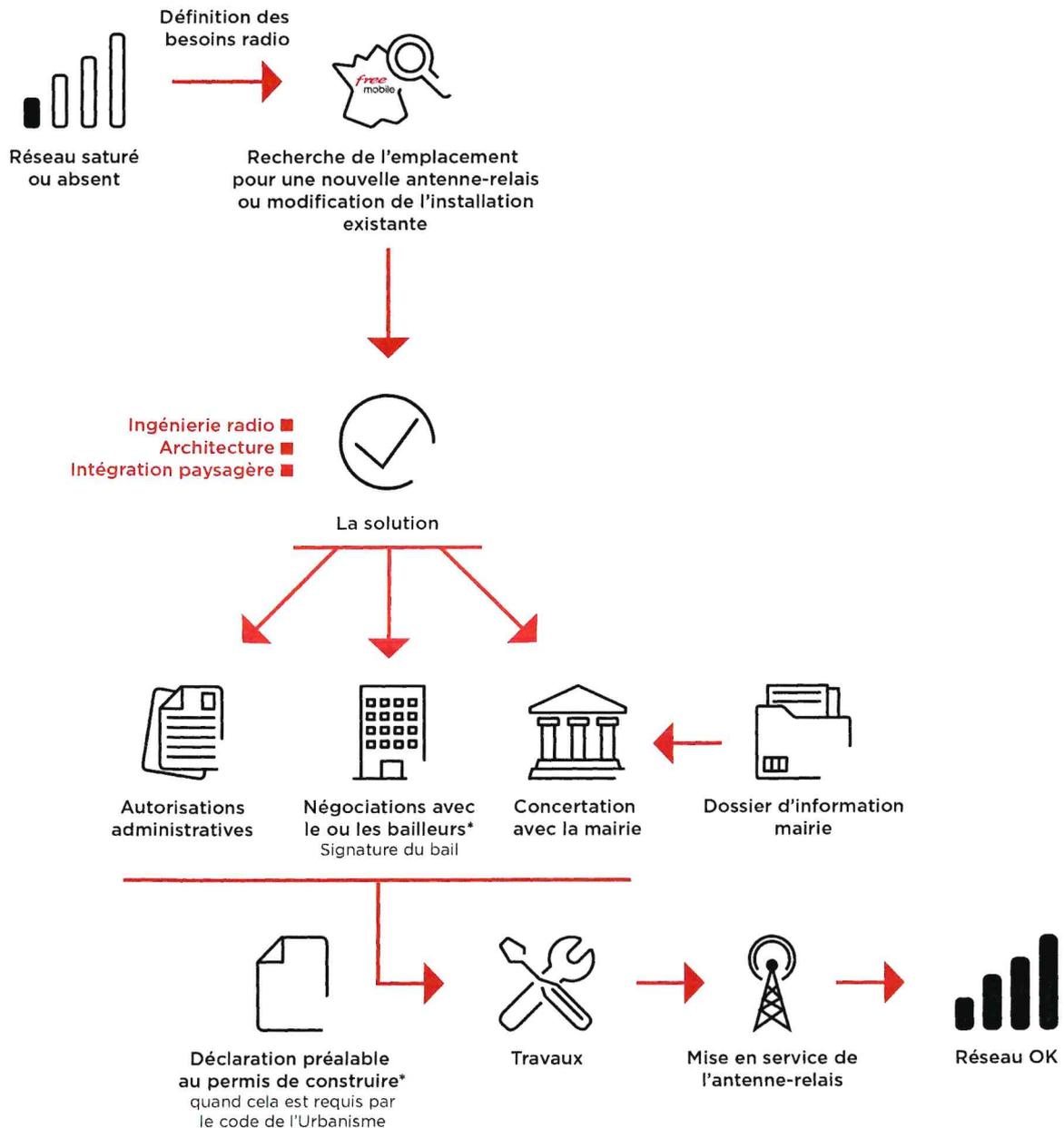


PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Autorisations administratives

Autorisations administratives nécessaires

Déclaration Préalable oui non
Permis de construire oui non

4. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2025
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Octobre 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Mars 2026
Mise en service (prévisionnel)	Juin 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

5. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Lieu-dit : "NIEDERBERG,4 LAENGE" Chemin rural Section 7 Parcelle 93
57450 THEDING

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 932029.54
Y = 2469402.73

WGS 84

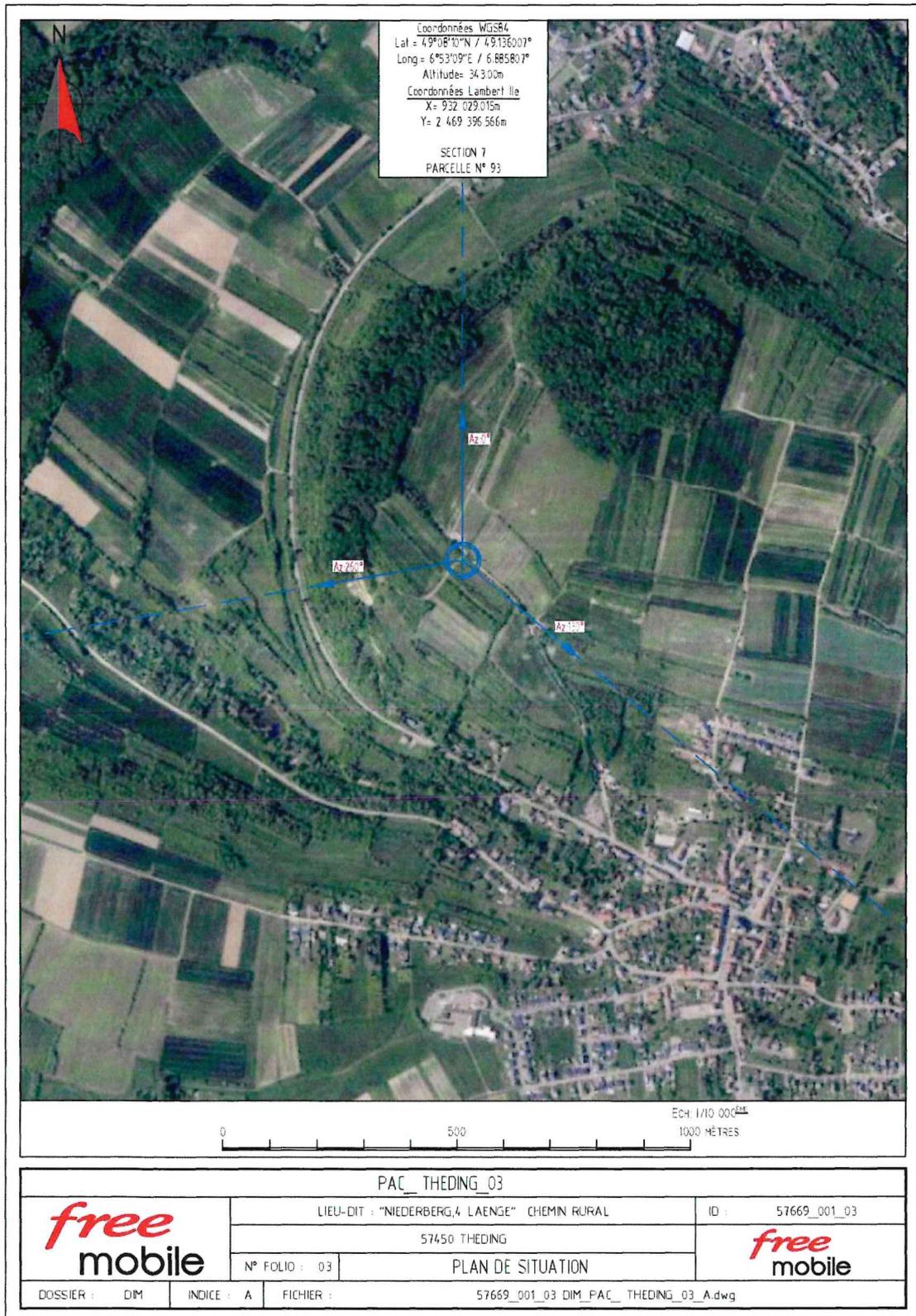
Longitude : 6.885819
Latitude : 49.136062



13P2880058Y0000110615

6. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



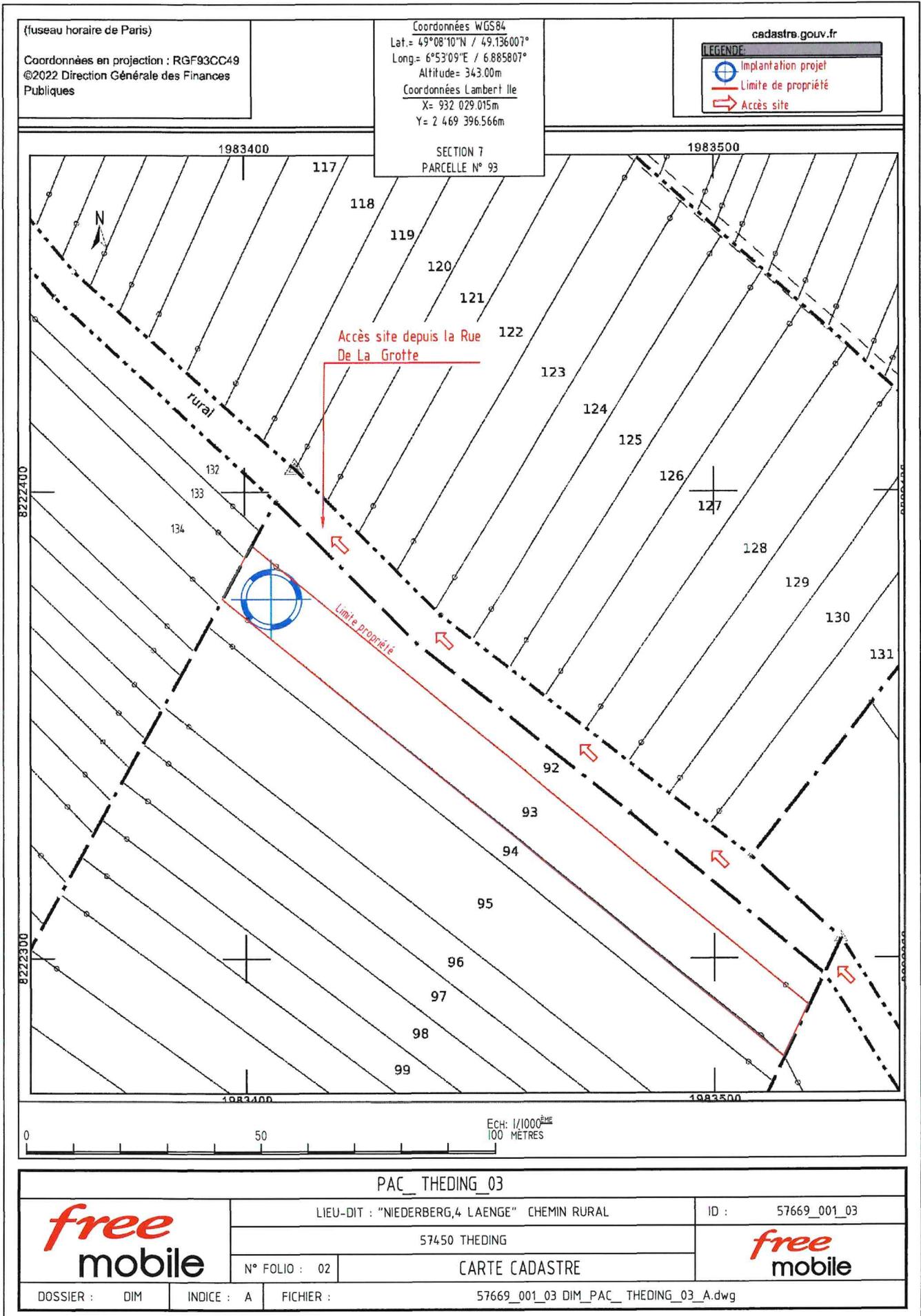
Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

SANS OBJET



13F2860058V0000110715

7. Plan de cadastre



8. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue

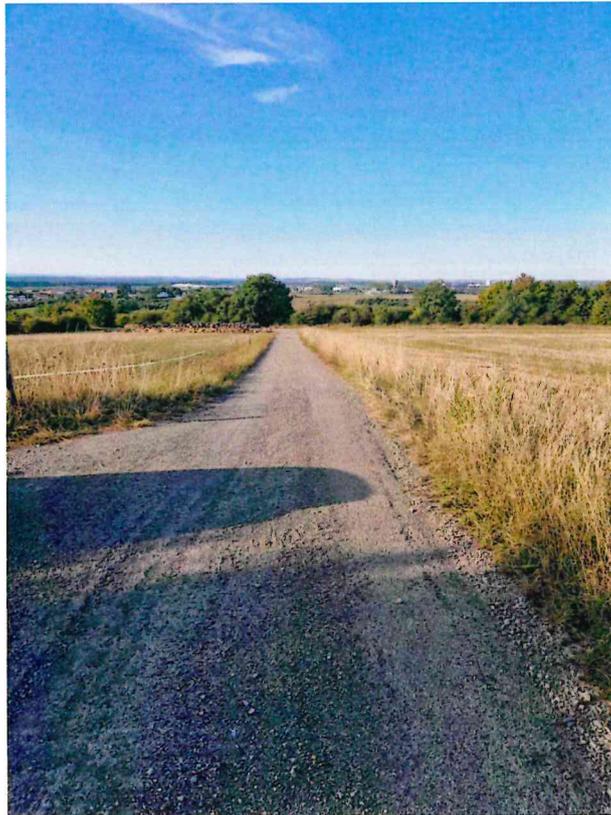
57669_001_03_PRISES DE VUES



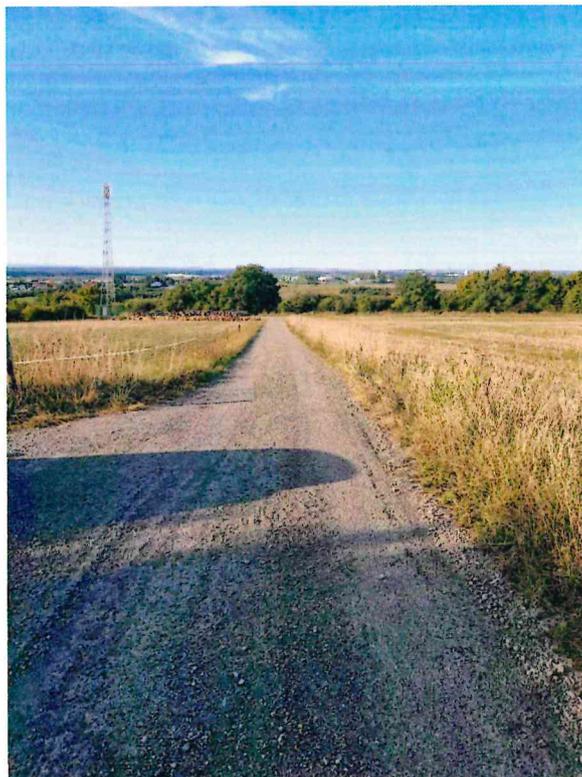
13F2860058V0000110815

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



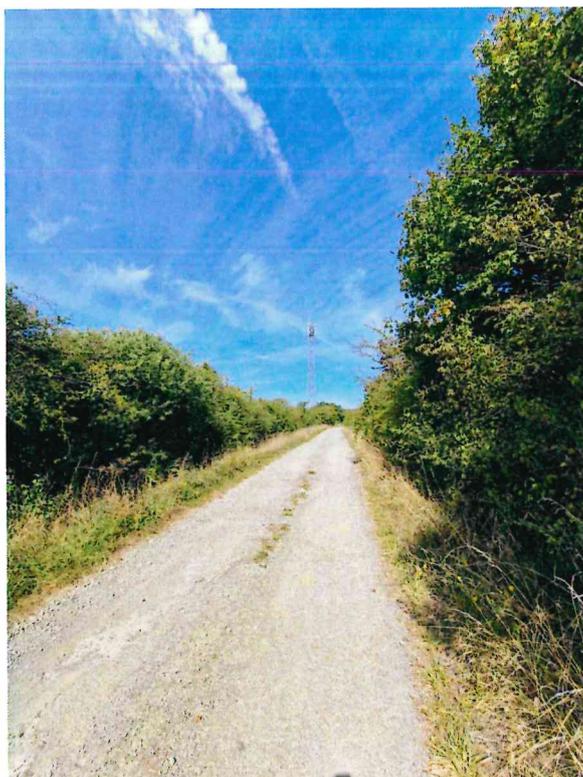
13P288005BV0000110915

Prise de vue n°3

Etat avant :



Etat après :



9. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non



10. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE MASSE	OK
03	PLAN DE SITUATION	OK
06	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	OK
07	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	14/10/2025	N.T.	EMISSION ORIGINALE	FREE-MOBILE

PAC_ THEDING_03				
	LIEU-DIT : "NIEDERBERG,4 LAENGE" CHEMIN RURAL		ID : 57669_001_03	
	57450 THEDING			
	N° FOLIO : 01	NOMENCLATURE		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER :	57669_001_03 DIM_PAC_ THEDING_03_A.dwg	

free

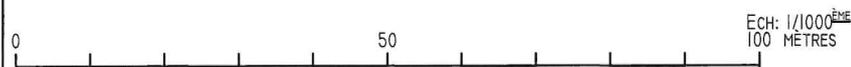
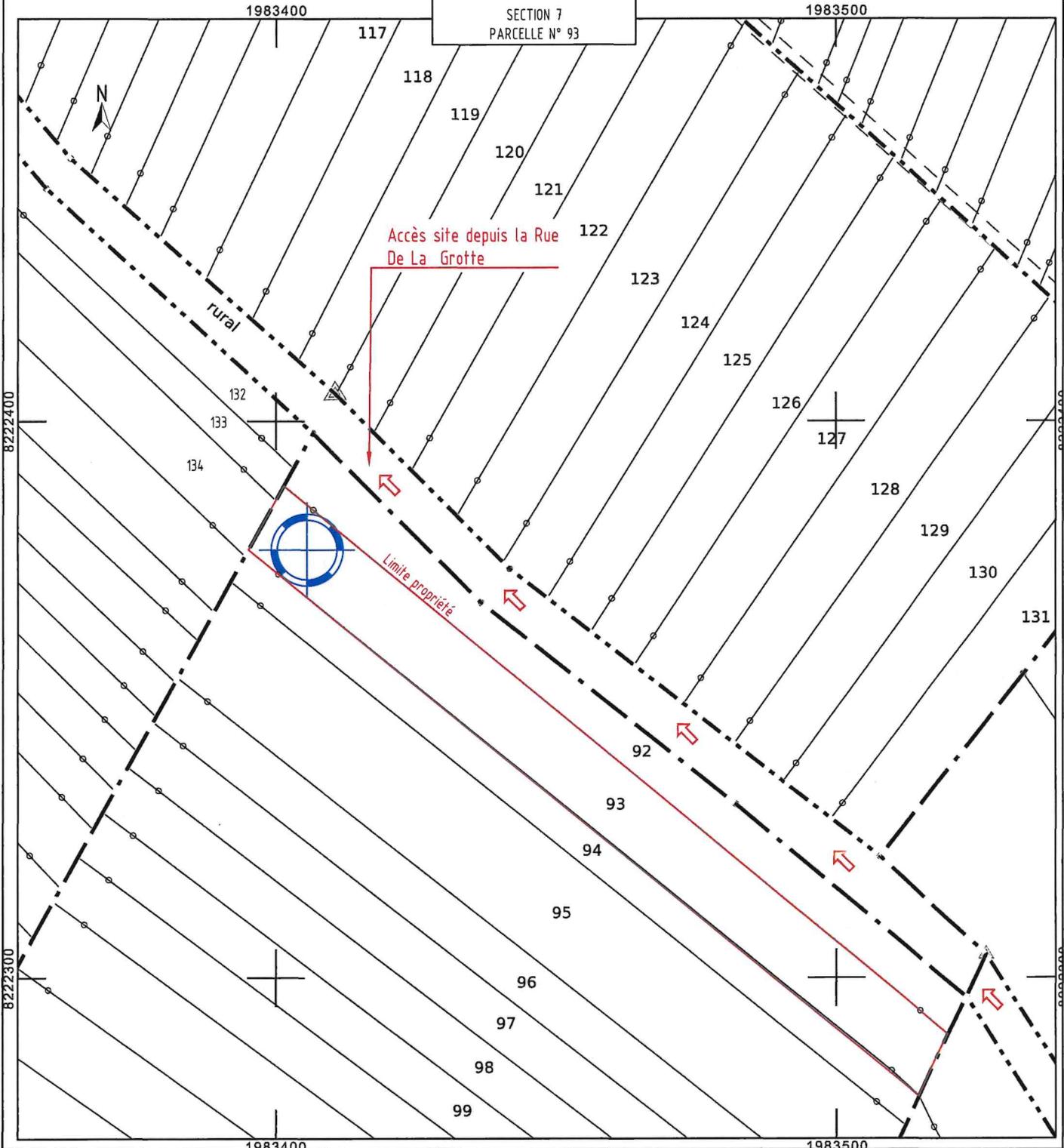
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Coordonnées WGS84
Lat.: 49°08'10"N / 7°49.136007°
Long.: 6°53'09"E / 6.885807°
Altitude: 343.00m
Coordonnées Lambert IIe
X= 932 029.015m
Y= 2 469 396.566m

cadastre.gouv.fr

- LEGENDE:
-  Implantation projet
 -  Limite de propriété
 -  Accès site



PAC_THEDING_03

free
mobile

LIEU-DIT : "NIEDERBERG,4 LAENGE" CHEMIN RURAL

ID : 57669_001_03

57450 THEDING

N° FOLIO : 02

CARTE CADASTRE

free
mobile

DOSSIER : DIM

INDICE : A

FICHER :

57669_001_03 DIM_PAC_THEDING_03_A.dwg

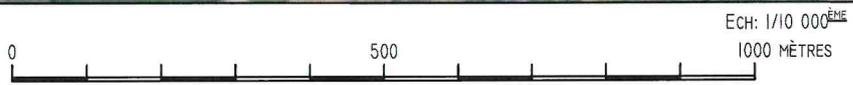
13P288005B\0000111115

free



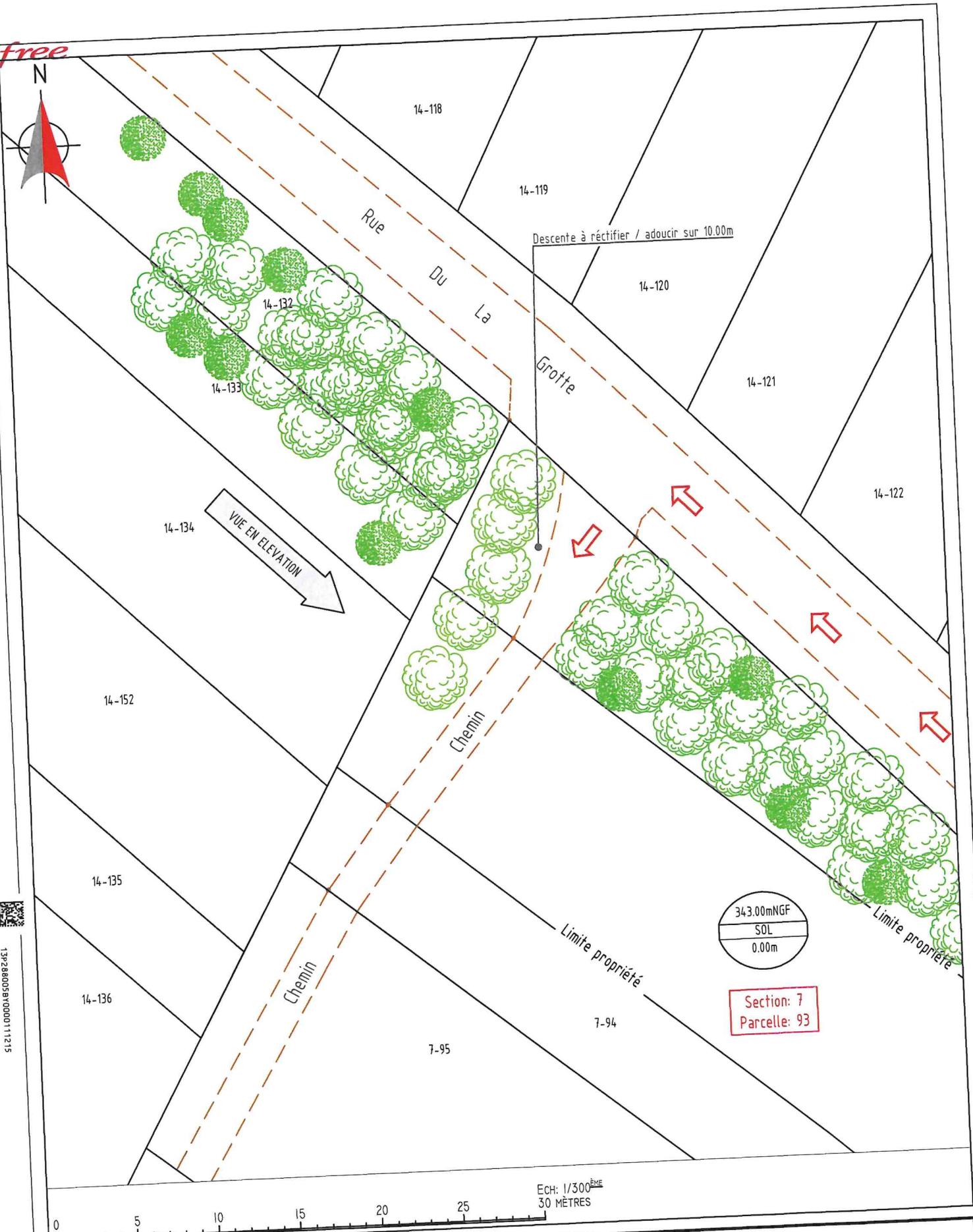
Coordonnées WGS84
 Lat.= 49°08'10"N / 49.136007°
 Long.= 6°53'09"E / 6.885807°
 Altitude= 343.00m
 Coordonnées Lambert Ile
 X= 932 029.015m
 Y= 2 469 396.566m

SECTION 7
 PARCELLE N° 93

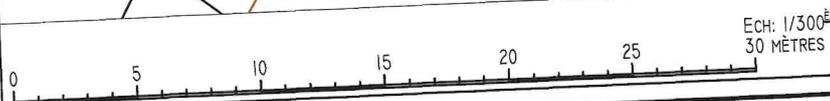


PAC_THEDING_03			
free mobile	LIEU-DIT : "NIEDERBERG,4 LAENGE" CHEMIN RURAL		ID : 57669_001_03
	57450 THEDING		free mobile
	N° FOLIO : 03	PLAN DE SITUATION	
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER :	57669_001_03 DIM_PAC_THEDING_03_A.dwg

free



13P2880038V000011215



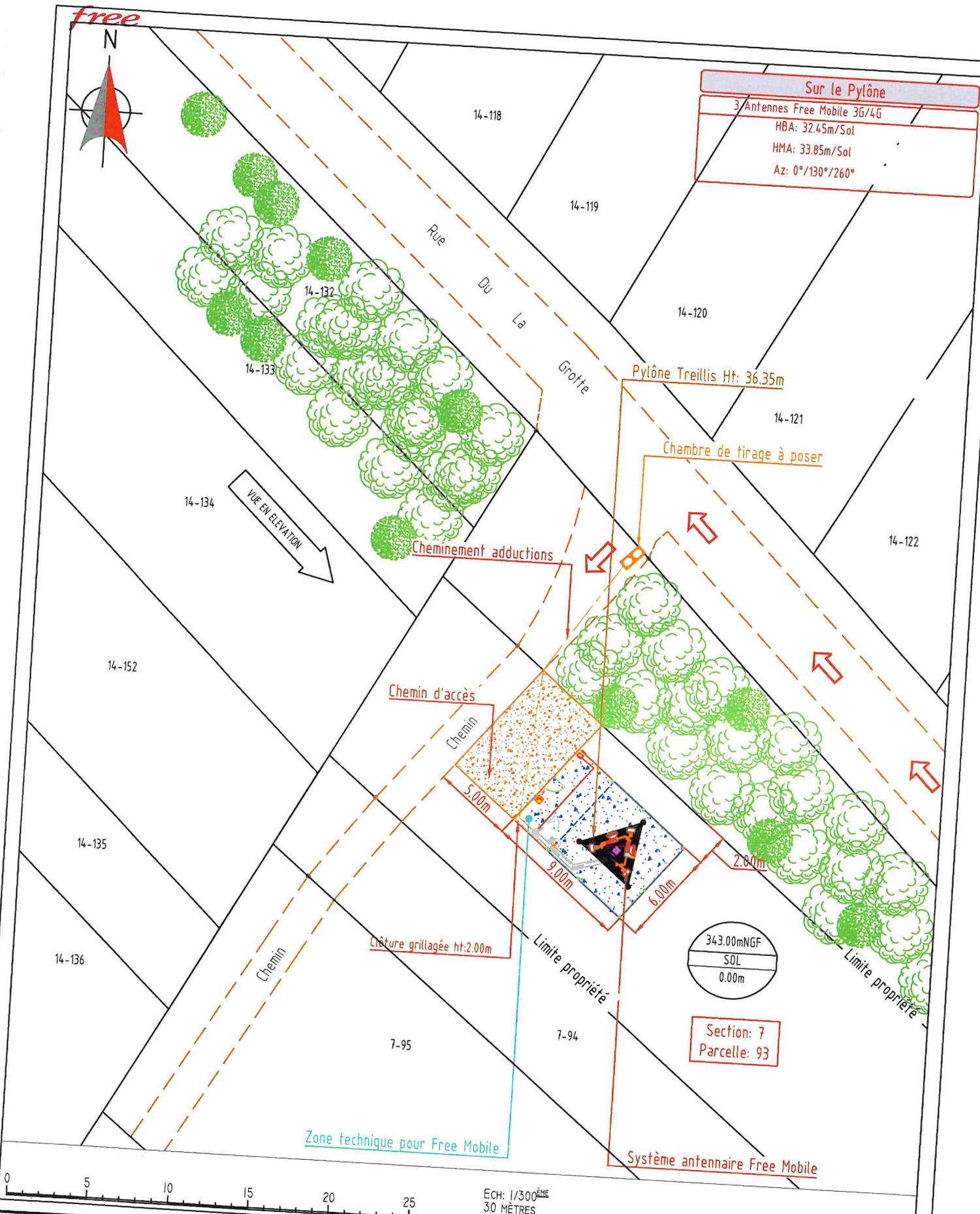
PAC_THEDING_03

free mobile	LIEU-DIT : "NIEDERBERG,4 LAENGE" CHEMIN RURAL		ID :	57669_001_03	
	57450 THEDING		free mobile		
	N° FOLIO : 04	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT			
DOSSIER :	DIM	INDICE :	A	FICHER :	57669_001_03 DIM_PAC_THEDING_03_A.dwg

free

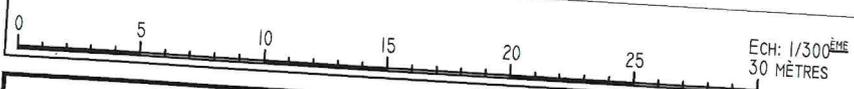


Sur le Pylône	
3 Antennes Free Mobile 3G/4G	
HBA: 32.45m/Sol	
HMA: 33.85m/Sol	
Az: 0°/130°/260°	



Zone technique pour Free Mobile

Système antennaire Free Mobile



PAC_THEDING_03

LIEU-DIT : "NIEDERBERG,4 LAENGE" CHEMIN RURAL

57450 THEDING

N° FOLIO : 05

PLAN D'IMPLANTATION PROJET

ID : 57669_001_03

free mobile

DOSSIER : DIM

INDICE : A

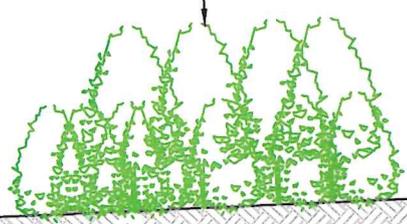
FICHER :

57669_001_03 DIM_PAC_THEDING_03_A.dwg

free

13P288005B1000011315

Arbres de ±5.00m de hauteur



343.00NGF
0.00m
Sol

ECH: 1/200^{ème}
20 MÈTRES



PAC_THEDING_03

free
mobile

LIEU-DIT : "NIEDERBERG,4 LAENGE" CHEMIN RURAL

ID : 57669_001_03

57450 THEDING

free
mobile

N° FOLIO : 06

PLAN D'ELEVATION EXISTANT

57669_001_03 DIM_PAC_THEDING_03_A.dwg

DOSSIER : DIM INDICE : A FICHER :

free

Sur le Pylône	
3 Antennes Free Mobile 3G/4G	
HBA:	32.45m/Sol
HMA:	33.85m/Sol
Az:	0°/130°/260°

379.00mNGF
36.00m
HMA Paraboles

381.50mNGF
38.50m
Sommitale

379.35mNGF
36.35m
Pylone

376.85mNGF
33.85m
HMA 3G/4G

375.45mNGF
32.45m
HBA 3G/4G

2 Paraboles en réservation

3 antennes Free Mobile 3G/4G à poser

Pylône Treillis Ht: 36.35m

Clôture grillagée ht: 2.00m
RAL 6005 (Vert mousse)

Coffret Enedis à poser

Zone technique pour Free Mobile

Arbres de ±5.00m de hauteur

343.00NGF
0.00m
Sol



PAC_THEDING_03

free
mobile

LIEU-DIT : "NIEDERBERG,4 LAENGE" CHEMIN RURAL
57450 THEDING

ID : 57669_001_03

N° FOLIO : 07

PLAN D'ELEVATION PROJET

free
mobile

DOSSIER : DIM INDICE : A FICHER :

57669_001_03 DIM_PAC_THEDING_03_A.dwg

11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population »



12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



13P28600SR000011515